

Procédure de retrait de diplôme

- Retrait par le titulaire du diplôme :

Le diplôme sera remis à l'intéressé au secrétariat élèves du lycée sur présentation de sa pièce d'identité.

- Retrait par un tiers :

Le diplôme sera remis à un tiers sur présentation d'une procuration signée par le titulaire du diplôme ainsi que par la personne mandatée. Cette procuration doit être accompagnée des pièces d'identité des deux personnes.

- Envoi par voie postale :

Le candidat doit établir une demande accompagnée d'une enveloppe format A4, portant ses nom et adresse, affranchie à 7 € pour un envoi obligatoire en recommandé. La photocopie de sa pièce d'identité devra également être jointe à la demande.

Secrétariat des élèves

Horaires d'ouverture du secrétariat des élèves :

Lundi – Mardi – Jeudi : 08h15 à 12h15 et 12h45 à 17h30

Mercredi : 08h15 à 12h15 et 12h45 à 16h30

Vendredi : 08h15 à 12h45